



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2013
Français
Original: espagnol

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-sixième session
Vienne, 8-26 juillet 2013

Guide révisé pour l'incorporation de la Loi type et projet de quatrième partie du Guide législatif sur le droit de l'insolvabilité

Compilation des commentaires reçus des gouvernements

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Commentaires reçus des gouvernements	2
Colombie	2



II. Commentaires reçus des gouvernements

Colombie

[Original: espagnol]

[25 juin 2013]

a) Certains aspects du centre des intérêts principaux

Le rapport publié sous la cote A/CN.9/WG.V/WP.112 – “Interprétation et application de certains concepts de la Loi type de la CNUDCI sur l’insolvabilité internationale en rapport avec le centre des intérêts principaux” – reflète les décisions prises aux différentes sessions du Groupe de travail. Nous n’avons aucun commentaire à ce sujet.

b) Obligations des administrateurs d’entreprises dans la période précédant l’insolvabilité

Le rapport publié sous la cote A/CN.9/WG.V/WP.113 – “Obligations des administrateurs d’entreprises dans la période précédant l’insolvabilité” – rend compte des délibérations du Groupe de travail. Nous n’avons aucun commentaire à ce sujet.

Le Groupe de travail ayant consacré cinq sessions à l’examen de ces questions, nous estimons, comme le secrétariat l’a indiqué dans le rapport du Groupe de travail V, que les travaux dans ce domaine sont terminés.

En ce qui concerne le document A/CN.9/766 – rapport du Groupe de travail V sur les travaux de sa quarante-troisième session, tenue à New York en avril dernier – nous appuyons la recommandation du Groupe de travail selon laquelle les textes sur l’interprétation et l’application de certains concepts de la Loi type de la CNUDCI sur l’insolvabilité internationale en rapport avec le centre des intérêts principaux et les obligations des administrateurs d’entreprises dans la période précédant l’insolvabilité devraient être adoptés comme quatrième partie du Guide législatif sur le droit de l’insolvabilité.

S’agissant du document intitulé “Loi type de la CNUDCI sur l’insolvabilité internationale: le point de vue du juge”, nous appuyons les travaux de mise à jour que le secrétariat effectue avec les experts afin que le texte reste d’actualité et réaffirmons l’utilité de ce texte pour les juges saisis de questions de reconnaissance de procédures étrangères et plus généralement de questions liées à l’insolvabilité internationale.

Pour ce qui est des travaux futurs du Groupe de travail, nous appuyons la proposition faite à la dernière session de celui-ci, d’organiser un colloque sur la manière d’exécuter son mandat, en particulier pour ce qui des questions liées aux groupes d’entreprises et des questions qui se posent dans un contexte international, telles que la compétence, l’accès à la justice et la reconnaissance des procédures étrangères. À cet égard, nous soutenons la proposition formulée par la délégation des États-Unis dans le document A/CN.9/789.